

Nom :

Date :

**FEUILLE DE CALCUL
POUR LES REVENUS FONCIERS AU RÉEL**

Ce document peut vous
être fourni par le
gestionnaire de votre bien



**Document à compléter, à signer et à transmettre obligatoirement à AS 28
par mail, par courrier ou à l'accueil d'AS28 avec les justificatifs pour l'établissement
de la déclaration de revenus fonciers 2024.**

Préparation déclaration n° 2044 ou n° 2044 SPE : REVENUS FONCIERS RÉELS Pour les biens NON meublés À compléter uniquement si le bien est géré par vous Si le bien immobilier est géré par une agence ou un notaire : nous communiquer l'aide à la déclaration 2024 pré-remplie.			
	Bien n°	Bien n°	Bien n°
DESCRIPTION			
Adresse de la location			
Nombre de bien à la même adresse			
Date du début de bail			
Nom locataire Date et lieu de naissance			
Dispositifs Borloo neuf ou ancien Cosse Robien ZRR Scellier intermédiaire ou ZRR AMORTISSEMENTS Périssol Besson neuf Robien classique ou recentré Borloo neuf			
Immeubles spéciaux Secteurs sauvegardés (ancien Malraux) Monuments historiques			
LES RECETTES			
Loyers ou fermages encaissés			
Quote part de taxe foncière payée par le locataire			
Supplément de loyer fermage (pas-de-porte, abandon de loyer,...)			
Subventions reçues (ANAH,...)			
Autres Les cautions ne sont pas à déclarer			

LES CHARGES			
Frais payés en 2024 : Honoraires payés pour la gestion du bien, de l'activité y compris les honoraires AS28. Frais de procédure par exemple si vous avez dû faire appel à un avocat suite à des impayés			
Assurance souscrite en 2024 incendie, dégâts, vol, ...			
Dépenses d'améliorations et de réparations payées en 2024 en direct. Merci de détailler par fournisseur, libellé et date de paiement (Factures à fournir) Les sommes payées au Syndic de copropriété ne sont pas à reporter Ici (voir cadre spécifique).			
Dépenses de travaux de rénovation énergétique payées en 2024 Merci de détailler par fournisseur, libellé et date de paiement (Factures à fournir)			
Charges payées et non récupérées au départ du locataire			
Indemnités d'éviction			
Taxe Foncière (sans la Taxe d'Ordures Ménagères) <i>Joindre justific.</i>			
Intérêts des emprunts et ADI <i>Joindre le décompte annuel de la banque des intérêts et ADI versés .</i>			

POUR LES IMMEUBLES EN CO-PROPRIETE			
Provisions pour charges versées en 2024. <i>Joindre la situation annuelle.</i>			
Régularisation des provisions suite assemblée générale de la copropriété. <i>Joindre le récapitulatif annuel.</i>			
Bénéfice (+) ou déficit (-)			

Préparation déclaration n° 2044 ou n° 2044 spéciale			
Biens détenus via une SCI SCPI ou GFA dont vous tenez la comptabilité			
	Société n°	Société n°	Société n°
Nom SCI			
Recettes brutes			
Frais et charges			
Travaux de rénovation			
Amortissements Robien recentré Borloo neuf			
Intérêts d'emprunts			
AUTRES INFORMATIONS UTILES			
Le présent questionnaire est une aide à la déclaration des revenus fonciers, merci de prendre le temps de le compléter. Si vos biens sont gérés par un syndic ou un organisme, merci de nous transmettre les déclarations annuelles. Vous devez nous communiquer toutes informations utiles à l'établissement de votre déclaration des revenus fonciers. Pièces à communiquer lors du rendez-vous : → Tous les justificatifs (factures, quittances,...) et attestations selon les revenus à déclarer et les charges à déduire.. → Les déclarations 2044 des revenus 2022 et 2023.			
Date et Signature de l'adhérent :			

RAPPEL DES TARIFS 2025

Déclaration d'impôt sur le revenu simple	95 € H
Déclaration d'impôt sur le revenu comprenant des revenus fonciers, ou déclaration complexe	150 € HT
Déclaration d'Impôt sur la Fortune Immobilière	310 € HT
Déclaration immobilière des biens.....	93 € HT
Forfait déplacement.....	60 € HT

Merci de compléter la feuille de calcul (sauf pour les biens gérés par une agence ou le notaire), à défaut un forfait de 50€ sera appliqué par bien

Date limite de
dépôt de la
déclaration
internet :
28 mai 2025

